

Pour diffusion immédiate

Virage à droite à Lévis

PERMIS À TOUT MOMENT DE LA JOURNÉE SUR 63 % DES APPROCHES

Lévis le 15 avril 2003.- À Lévis, le virage à droite est permis à tout moment de la journée sur 220 approches (63 %), alors qu'il est interdit de tourner à droite à tout moment de la journée sur 85 approches (24 %) et qu'il est interdit de tourner entre **7 h et 22 h** sur 44 approches (13 %).

Notons que nous retrouvons sur le territoire de Lévis, 93 intersections à feux (ce qui représente 349 approches). De ces 93 intersections à feux, 61 sont sous la responsabilité de la Ville, soit 227 approches, et 32 relèvent du ministère des Transport du Québec, soit 122 approches.

C'est la Direction du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville, avec l'aide de la firme Ruesécure, qui a procédé à l'évaluation des 93 intersections à feux sur l'ensemble du territoire de la ville. Le Guide de mise en œuvre du MTQ qui présente les différents éléments qui doivent être pris en considération a été utilisé pour l'analyse des intersections. Les critères d'évaluation du guide ont toutefois été adaptés à la réalité lévisienne.

Les raisons pour lesquelles le virage à droite est interdit en tout temps ou à certaines heures, sont : la visibilité insuffisante, l'obligation d'effectuer des manœuvres inhabituelles, le fait de faire face à un virage à gauche protégé, la présence ; de parcours de personnes ayant une déficience visuelle, de phases de piétons protégées, d'un aménagement géométrique particulier, d'une voie cyclable bidirectionnelle et d'une voie ferrée.

Il faut préciser que le virage à droite est permis partout, **sauf** aux intersections où de nouveaux panneaux de signalisation l'indiquent. Lorsque l'interdiction de la manœuvre est de durée limitée (entre 7 h et 22 h à Lévis) un panneau à cet effet fournit les spécifications.

Par ailleurs, le Service de police de Lévis, à l'instar des autres corps policiers du Québec, appliquent la réglementation au pied de la lettre selon le principe de « **tolérance 0** », et ce, depuis le premier jour de l'entrée en vigueur du virage à droite.

-30-

Source : Christian Brière
Direction des communications
Tél. : 834-6607